

Décision

Générale

colonial

Décision n° 144 nommant un Commissaire de Police.

n° 144

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mai 1906

Numéro JO
n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro
1 juin 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1904, portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte française des Somalis

Vu le départ en congé de M. Faivre, Commissaire de Police, remplissant les fonctions de Procureur de la République et chargé également de l'Agence Spéciale : Vu les nécessités du Service :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Bellot, Commis des Secrétariats Généraux, est nommé Commissaire de Police en remplacement de M. Faivre rentré en Congé. M. Beilot est chargé également des fonctions de Procureur de la République près les Tribunaux de la Côte Française des Somalis. M. Bellot touchera en cette qualité l'indemnité prévue au

Chapitre V du Budget Local. Art. 2, — Avant d'entrer en fonctions, M. Bellot prètera le serment dans les formes prescrites par l'article 24 du décret du 4 février précité, Art. 3. — M. Lassaigue, Commis de 1er classe des Affaires Indigènes, Juge du Tribunal Indigène du 1er degré, est chargé de l'Agence Spéciale, Il touchera en cette qualité un supplément de solde de 600 francs par an. Art. 4. — Le présent arrêté qui aura son effet à compter du 14 Mai 1906. sera publié, communiqué partout où besoin sera.

ORMIÈRES,